

Évaluer l'accessibilité et la qualité d'usage d'un produit ou d'un équipement destiné à la distribution

Formation 04



SIRET : 814 307 12000018 – APE : 7112 B
Consultant Formateur Certifié ICPF&PSI : A100391
Enregistré à l'agence nationale DPC sous le n° 9192
Qualifié OPQIBI 0111 Prise en compte du handicap : 18 02 3600
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 76 81 01435 81 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Formacodes	22214
Formateurs et intervenants	Thierry LIÈS - Audit - Spécialiste accessibilité des bâtiments, certifié ICPF&PSI, agréé CNEFOP Jean-Marc BERNARD - Audit - Spécialiste handicap et accessibilité universelle
Tarifs et durées (à la date du document)	En présence : 720,00 € pour 2 jours de 7 h, soit 14 h A distance : 600,00 € pour 2 jours de 7 h, soit 14 h En entreprise : 2 000,00 € pour 2 jours de 7 h, soit 14 h Exonération de TVA : en application des A. 256 et 256 A et 261-4-4° a du CGI Pour actualiser cliquer ici
Lieux de formation	Carmaux, Bordeaux, Paris, Nantes, Arles, Toulouse, DROM et autre... (l'adresse sera communiquée après confirmation de l'inscription)
Conditions	Restauration et hébergement non compris
Modalités d'accès Délais d'accès	Inter (en centre) : voir calendrier des sessions sur le site internet Intra (en entreprise) : dates à convenir E-learning ou autres modalités de formation sur demande
Nombre de stagiaires	Jusqu'à 8 par session (âge minimum requis : 18 ans)
Taux de satisfaction des stagiaires (à la date du document)	4,96/5 100% des 6 bénéficiaires ayant suivi cette formation de février 2020 à septembre 2020 ont répondu à notre évaluation. Le taux de satisfaction est de 100% : 33% positif et 67% très positif
Validation	QCM et remise d'une attestation de compétences
Lien site internet	https://liessaccess.fr/formation-controler-le-niveau-d-accessibilite-d-un-produit-ou-d-un-equipement

Fiche mise à jour le 03/11/2020

Description résumée

Évaluation tous produits et équipements liés à l'usage ou l'environnement des personnes ; Réglementations et qualité d'usage ; Mises en situation professionnelle et études de cas ; Nombreux documents fournis dont guides, dossiers témoins, fichiers modifiables, diaporama de la formation.

1. Contexte

La réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées est diverse, complexe et fortement évolutive.

L'introduction des *solutions d'effet équivalent* dans plusieurs de ces réglementations permet au maître d'œuvre de proposer des moyens alternatifs pour répondre à l'objectif d'accessibilité et

d'introduire une souplesse aux modalités de mise en œuvre des dispositions techniques d'accessibilité énoncées dans les arrêtés ministériels.

Ces *solutions d'effet équivalent* ont notamment pour objectif de permettre l'innovation technique pour répondre à l'enjeu de l'accessibilité.

La fabrication d'un matériel ou d'un équipement « innovant » demande nécessairement une grande connaissance de la réglementation, pour s'émanciper des règles tout en satisfaisant aux mêmes objectifs. Cela nécessite avant tout de s'approprier les règles d'accessibilité universelle et de qualité d'usage qui répondent aux attentes de chaque usager.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons une formation courte spécifique à votre activité.

Cette action de formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la Formation professionnelle ; elle concourt au développement des compétences dans la catégorie « Action de formation » mentionnée à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2. Public destinataire

Métiers de l'industrie et du négoce : fabricant, fournisseur, vendeur, technico-commercial, etc.

3. Prérequis

- Expérience ou diplôme attestant de la connaissance pratique et théorique des règles de l'art de son métier
- Niveau 4 (BAC ou équivalent)
- Niveau 3 (CAP ou équivalent) et expérience professionnelle significative

Admission sur CV, lettre de motivation, entretien téléphonique

4. Objectifs – but professionnel visé

Permettre aux professionnels impliqués dans la fabrication, la vente ou la distribution de produits et d'équipements, d'en évaluer l'accessibilité et la qualité d'usage pour tous, en particulier pour les usagers en situation de handicap ou à besoin spécifique.

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- 4.1. Sélectionner, distribuer et conseiller un produit qui, au-delà des règles minimales de la réglementation, prend en compte le confort d'usage non seulement pour les quatre familles de handicap mais pour tout usager à besoin spécifique.
- 4.2. Respecter les règles d'accessibilité des différentes réglementations concernant les établissements recevant du public, les installations ouvertes au public, les maisons individuelles, les logements saisonniers et les bâtiments d'habitation collectifs, lors de la fabrication, la distribution ou la présentation d'un produit lié à l'usage ou à l'environnement des personnes ; Et pouvoir repérer des non-conformités aux règles d'accessibilité sur des produits, sur des épreuves ou à la lecture de plans ou de documents de projet.

5. Objectifs pédagogiques à atteindre

Pendant la formation, les participants, suivant leur fonction dans le projet, devront :

- 5.1. Acquérir des connaissances sur les déficiences et les besoins pour les quatre familles de handicap et sur la qualité d'usage attendue par chaque usager.
- 5.2. Savoir où trouver les règles d'accessibilité spécifiques au cadre bâti existant et aux nouvelles constructions dans le cadre de son métier.
- 5.3. Découvrir des produits ou dispositifs efficaces et innovants.
- 5.4. S'exercer à repérer des difficultés d'usage d'un produit et à améliorer sa qualité d'usage.

6. Méthodes et moyens pédagogiques

Enseignement théorique et pratique avec mise en situation professionnelle sur le terrain (étude de cas, y compris mesures et utilisation du matériel requis) seul, en binôme et en retour avec le groupe.

Matériel :

- Vidéo-projection (textes, schémas, photos, vidéos)
- Matériel et équipements de mise en situation de handicap (fauteuil roulant manuel ou électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle...)
- Matériel de diagnostic (inclinomètre, luxmètre, dynamomètre, laser de chantier, télémètre...)
- Documents papiers de dossiers témoins réalisés mis à disposition
- Documentation sur clé USB

Pour la formation à distance en mode "classe virtuelle" :

- Plateforme de connexion APOLEARN ou DIGIFORMA
- Prérequis techniques : ordinateur performant avec webcam et connexion internet haut-débit
- Jours et horaires imposés
- Travail personnel à réaliser en plus des heures de "classe virtuelle" estimé à 2 jours
- Possibilité de participation à distance à une formation en mode présentiel

7. Programme et contenu

JOUR 1 :

- Présentation de l'action de formation
- Tour de table et partage des activités et projets professionnels
- Rappel des objectifs de la formation et présentation du déroulement du stage

Sensibilisation au handicap avec mise en situation :

- **Module ACCESS-01 : Handicaps, déficiences et besoins – Définir les caractéristiques des quatre familles de handicap**

Compétences développées : Être capable de déterminer les besoins principaux pour les quatre familles de handicap et d'y répondre en préservant une continuité qualitative de la chaîne de déplacement ; Être capable de valoriser, au-delà des règles minimales de la réglementation, le confort d'usage.

- > Caractéristiques des différents types de handicap et descriptif des déficiences fréquentes
- > Mise en parallèle avec les difficultés des personnes âgées
- > Manipulation du matériel et des équipements de mise en situation de handicap (fauteuil roulant manuel ou électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle, tenue de vieillissement...)
- > Exercices de mise en situation en intérieur et en extérieur pour simuler toutes les étapes de la chaîne de déplacement
- > Retours d'expériences, échanges

- **Module ACCESS-13 : Qualité d'usage et de participation pour tous – Répondre aux besoins de tous les usagers et réduire au maximum leur situation de handicap**

Compétences développées : Être capable de prendre en compte les demandes et les particularités de chaque usager lors de la conception d'un produit, mobilier ou espace de vie ; Être capable de repérer les situations de handicap, d'inconfort ou de gêne et d'apporter des solutions correctives de qualité.

- > La diversité des usagers
- > Les besoins spécifiques
- > Les anomalies de l'accessibilité « réglementaire »
- > Une solution de qualité d'usage globale et pérenne, pour toutes et pour tous

- **Module ACCESS-09 : Réglementations – Contrôler la conformité d'un produit lors de sa conception ou de sa distribution**

Compétences développées : Être capable d'appliquer la réglementation adaptée à l'objet de l'étude ; Être capable, lors de la fabrication, de la distribution ou de la présentation d'un produit lié à l'usage ou à l'environnement des personnes, de solutionner l'accessibilité aux personnes handicapées, au sens de la réglementation.

- > Présentation du cadre réglementaire, décrets et arrêtés en vigueur
- > Les besoins d'espace et de repérage
- > Les valeurs mesurées : dimension, distance, pente, éclairage, absorption acoustique, effort, temps, matière, couleurs, solidité
- > Présentation de l'arrêté du 8 décembre 2014 (ERP/IOP dans un cadre existant) et de l'arrêté du 20 avril 2017
- > Présentation des règles d'accessibilité applicables aux logements avec l'arrêté du 24 décembre 2015

- Remise d'un document mémo des connaissances apportées dans la journée

JOUR 2 :

- **Module ACCESS-06 : Solutions matérielles et technologiques – Proposer des solutions techniques adaptées et innovantes**

Compétences développées : Être capable d'utiliser des moyens performants, pertinents et adaptés suivant les besoins, les demandes et les situations.

- > Démonstration par images et vidéos de matériels innovants et échanges sur leur efficacité, leur niveau d'ergonomie et leur pertinence
- Étude de cas, analyse de produits, mobiliers et espaces proposés et recherche de solutions satisfaisantes pour tous
- Clôture de la formation :
 - Contrôle des connaissances par un QCM de 30 questions
 - Remise de documents numériques
 - Remise de l'attestation de compétences
 - Évaluation de l'action de formation par les stagiaires

8. Modalités d'information et d'accueil

Nos salles sont accessibles aux personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant selon les dispositions réglementaires en vigueur. Nous pouvons répondre à d'autres spécificités sur demande (mobilier, boucle à induction magnétique...). Cela ferait l'objet d'un avenant à la convention de formation.

Une convocation à la session de formation est adressée 10 jours avant la session de formation.

Le formateur prend en charge les stagiaires dès leur arrivée. Il gère l'emploi du temps et propose de prendre les repas de la pause déjeuner en commun. À chaque candidat est remis un livret d'accueil comprenant notamment la présente fiche et le règlement intérieur.

Un tour de table permet aux stagiaires de se présenter, d'exprimer ce qu'ils attendent de la formation et les applications qu'ils en feront dans leur activité professionnelle. Cela permet au formateur de prévoir le transfert des compétences à faciliter. Il rappelle les objectifs de la formation avant de commencer le programme.

Les questions sont libres et participent à la richesse des échanges et au rythme des différentes interventions.

9. Modalités de contrôle continu

Une étude de cas est réalisée in situ en binôme, avec du matériel professionnel de mesure, et confrontée aux avis des pairs puis à celui du formateur.

La répétition et la reformulation sont régulièrement pratiquées.

10. Modalités d'évaluation des acquisitions

En fin de session, chaque candidat doit répondre à un QCM d'une quarantaine de questions. Le résultat du QCM compte pour la validation des connaissances acquises pendant le stage. Une attestation de compétences est remise si un nombre suffisant de bonnes réponses est atteint.

Choisir LIESS ACCESS pour l'expertise et la complémentarité des intervenants

LIESS ACCESS s'associe les compétences de formateurs et intervenants spécialisés dans leur domaine et ayant une solide expérience de terrain, afin de délivrer des formations de qualité. LIESS ACCESS met tout en œuvre pour que les bénéficiaires des formations soient rapidement opérationnels et autonomes dans l'exercice des acquis de la formation au sein de leur activité professionnelle.

Dans le cadre de la certification ICPF&PSI, agréé CNEFOP, LIESS ACCESS vise l'excellence dans toutes ses prestations.

Une grande documentation numérique est partagée en fin de session de formation, y compris des fichiers modifiables, une grille de rapport de diagnostic complète en version Word avec proposition rédactionnelle par listes déroulantes, des tableaux de programmation de travaux et de prix du BTP en version Excel.

Important ! Une assistance à distance après formation est assurée pour le premier chantier ou dossier.

Cette formation permet d'être référencé(e) sur le réseau professionnel HANDI-RENOV.

Thierry LIES,

Dirigeant de LIESS ACCESS, expert dans l'audit d'accessibilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des bâtiments et aménagements.

Consultant-formateur certifié ICPF (agréé CNEFOP) et qualifié OPQIBI pour la prise en charge du handicap, responsable et concepteur des formations, gestionnaire du réseau de professionnels HANDI-RENOV.



Session de formation à Paris (75)

Jean-Marc BERNARD,

Consultant expert dans l'accessibilité universelle.

A joué un rôle de représentation au sein de différentes commissions et instances publiques, un rôle de conseil pour la ville de Paris lors de la mise en accessibilité du réseau des bus ; a été responsable Cadre de vie et Accessibilité à la Délégation de Paris puis conseiller technique Accessibilité Universelle à l'Association des Paralysés de France.



Session de formation à Mazères (33)